

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SERVICE CIVIQUE POUR 2018 ET 2019

« DEVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES »

Le message adressé par le Gouvernement à la jeunesse est sans ambiguïté : il confirme les moyens alloués au Service Civique en vue de permettre à des volontaires, souhaitant s'engager, d'aller au bout de leur projet en faveur d'une mission d'intérêt général. Le projet de loi de finances pour 2018, comme les annonces faites par le Premier Ministre en faveur de la vie associative, peuvent l'attester. Les moyens consacrés au Service Civique permettront en effet à 150 000 jeunes quels que soient leur condition, leur origine, leur niveau scolaire, leur lieu de résidence habituelle, qu'ils soient valides ou en situation de handicap, d'agir dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

Les orientations stratégiques pour les années 2018 et 2019 s'inscrivent en premier lieu dans ce contexte de la montée en charge continue du Service Civique depuis 2010, dans l'agenda fixé par le Premier Ministre au sujet des premières réflexions à conduire sur le Service National Universel (SNU) et dans le cadre des objectifs assignés à l'Agence dès la signature du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) pour la période 2018/2020.

Elles s'inscrivent désormais dans un contexte de nécessaire évaluation de cette politique publique près de 8 ans après son installation. Une telle démarche, dont les attendus et les résultats seront partagés avec l'ensemble de la communauté du Service Civique, contribuera à documenter, avec exactitude et de manière impartiale, l'impact de cette politique publique sur la société.

1^{er} axe : Dans un contexte de montée en charge, faire de la qualité des missions une priorité de la communauté du Service Civique

Proposer un niveau d'offre de missions permettant à 150 000 jeunes d'effectuer un Service civique

- Parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre de missions et la demande des jeunes dans une logique d'universalité et d'accessibilité afin de lever les principaux freins au développement.
- Conforter la dynamique d'accroissement des offres de mission dans le secteur associatif et dans le secteur public notamment dans les collectivités territoriales, en ciblant en particulier les publics les plus éloignés du Service Civique (les jeunes ayant le moins d'opportunité, les jeunes en situation de handicap, les jeunes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les jeunes en situation de décrochage scolaire...) et en mobilisant tous les leviers disponibles : les programmes ministériels, les dynamiques locales, l'intermédiation et les grands réseaux nationaux.
- Développer les missions à l'international, avec une attention particulière sur l'Union Européenne, en mobilisant l'expertise de France Volontaire et des équipes Erasmus + en particulier pour préparer et accompagner le départ à l'étranger des volontaires.

Faire de la qualité des missions une priorité de la communauté du Service Civique

- Proposer une offre d'accompagnement renouvelée et adaptée aux besoins des organismes d'accueil dans leur diversité afin de garantir la qualité de l'expérience vécue par le volontaire à toutes les étapes de son engagement.

- Prévenir les risques de substitution à l'emploi dès la préparation du projet d'accueil en aidant les organismes d'accueil à proposer des missions permettant l'innovation sociale et bien articulées aux besoins du terrain.
- Considérer la formation des tuteurs et l'information de tout l'environnement des volontaires au sein des organismes d'accueil comme une clé de réussite du parcours d'engagement.

Faire de l'universalité du Service Civique une réalité

- Poursuivre les actions de communication grand public à destination des jeunes et des organismes d'accueil pour apporter, le plus tôt possible, une information sur les enjeux liés à la qualité des missions de Service Civique et un message positif les incitant à considérer que le Service Civique est un accélérateur de leurs projets.
- Identifier et lever les freins à la candidature de tous les jeunes en particulier les jeunes en situation de décrochage scolaire, ceux en situation de handicap et ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- Faire de la mixité sociale un élément permanent des stratégies de développement du Service Civique.

2ème axe : Faire du Service Civique une institution reconnue par l'ensemble des composantes de la société

Le Service Civique doit être une expérience de citoyenneté

- Veiller à prendre en compte la parole des volontaires tout au long leur parcours d'engagement via notamment la participation d'un groupe de volontaires au comité stratégique du Service Civique.
- Construire un parcours citoyen, composé de temps individuels et collectifs, dans une logique de mixité sociale visant à sensibiliser les jeunes au sens de leur engagement. Tous les volontaires doivent bénéficier d'une formation civique et citoyenne de qualité.
- Faire de tous les organismes d'accueil des membres actifs de la communauté du Service Civique sous tous ses aspects (développement, animation, qualité, valeurs, gouvernance territoriale....).

Valoriser et faire connaître le Service Civique à l'ensemble de la société

- Favoriser l'amélioration de la qualité de vie des volontaires et s'assurer de l'effectivité des avantages associés à la carte du volontaire.
- Développer les actions de communication et de valorisation dynamiques à différents niveaux : auprès des entreprises, des établissements d'enseignement scolaire et supérieur et de l'ensemble de la société afin d'améliorer la connaissance du projet et des valeurs liés au Service Civique.
- S'assurer de la préparation au projet d'avenir pour permettre aux volontaires de mieux valoriser leur expérience après le Service Civique et généraliser et formaliser le bilan des compétences acquises au cours de la mission.
- Veiller à l'articulation entre le Service Civique et le Service National Universel.

3ème axe : Promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance et d'évaluation de l'impact du Service Civique

Poursuivre l'amélioration du pilotage et la rénovation de la procédure de contrôle

- Animer les instances de gouvernance à l'échelle nationale, mais également aux niveaux régional et départemental, tel que prévu dans la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 avec une attention particulière à la participation des engagés de Service Civique.
- Poursuivre la simplification et la modernisation des procédures pour l'ensemble des acteurs du Service Civique : les jeunes, les organismes d'accueil, l'Agence du Service Civique et ses délégués territoriaux.
- Rénover les procédures de contrôle établies au sein de l'Agence, cartographier les risques associés à un développement rapide du Service Civique et cibler les contrôles en fonction de thématiques spécifiques : risque de substitution à l'emploi, discrimination fondée sur le sexe ou l'origine, public fragile ou isolé....
- Faire des organismes d'accueil les premiers responsables de la qualité de l'expérience de Service Civique et développer les formes de contrôle interne.

Renforcer l'évaluation du Service Civique

- Conduire une démarche ambitieuse d'évaluation du Service Civique au moyen d'études d'impact sur des thématiques spécifiques ou via un suivi de cohorte de jeunes volontaires, jusqu'à plusieurs années après leur mission.
- Valoriser auprès de la communauté du Service Civique, des pouvoirs publics et du grand public les études produites par les services statistiques ministériels (SSM) et la communauté scientifique intéressée par ce sujet.
- Installer en 2018 un conseil scientifique pour garantir l'intégrité des démarches d'évaluation conduite par l'Agence du Service Civique en relation notamment avec les services statistiques ministériels (SSM).